MAIRIE
DARGNIES

DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 16/07/2026 complétée le 22/07/2026	
Récépissé de dépôt affiché en Mairie le : 16/07/2026	
Par :	**Monsieur Jordan JACQUES**
Demeurant à :	**9 rue Emile Zola 80570 DARGNIES**
Pour :	**Création d'une piscine enterrée**
Sur un terrain sis à :	**9 rue Emile Zola 80570 DARGNIES**
Cadastrée :	**AE134, AE135**

Référence dossier

N° DP 080235 26 00011

Surface créée : 0 m²
Destination : Habitation

Le Maire de Dargnies,

Vu la demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 25 septembre 2019,
Vu la modification simplifiée n°1 approuvée en conseil communautaire en date du 14 mars 2023,
Vu le Règlement y afférent et notamment celui de la zone Ub,
Vu le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales effectué par Artémia Environnement en date du 22 mai 2015,
Vu la zone aléa inondation par ruissellement,
Vu les pièces versées au dossier,

Considérant que la demande porte sur la création d'une piscine enterrée 2,5 m x 4 m avec pose d'un volet de sécurité,

. ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la demande de déclaration préalable - constructions et travaux non soumis à permis de construire pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à DARGNIES, Le 14 août 2026 :
Le Maire,
M OZENNE Benoit

Nota :

- **Votre projet est soumis au règlement de la Taxe d'Aménagement Communale (1%) et de la Taxe d'Aménagement Départementale : 2,3% . Taxe Archéologique : projet soumis à autorisation ou déclaration 0,40 %, autre projet d'aménagement : 0,71 €/m².**
- **Le projet devra respecter les obligations règlementaires de santé publique ; pour ce faire, des fiches techniques sont à disposition du pétitionnaire sur le site internet de l'ARS au lien suivant https://www.normandie.ars.sante.fr/urbanisme-droit-des-sols**